Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
069-246900757-20261118-2026-19-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2026
Publication : 19/11/2026

Communauté de Communes de la Vallée du Garon
CCVG

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT

LPH 3 Vallée du Garon

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION [1]

Nom du ou des demandeurs : [redacted]

Prénom du ou des demandeurs : [redacted]

Adresse : [redacted] chemin des landes

Ville : Chaponost Code postal : 69630

Téléphone : [redacted] Portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse mail : [redacted]

Année de naissance : [redacted]

STATUT DU DEMANDEUR

Agissant en qualité de : ☒ Propriétaire occupant ☐ Accédant (année de fin du crédit _____)

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande : 5

Nombre d'enfant(s) à charge : 3

Revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants (N-1)[2] : 62 900

TYPE D'AIDES OBJET DE LA DEMANDE

☐ Aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité

☒ Aide à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement

☐ Aide à la lutte contre la précarité énergétique

AIDES NATIONALES

☒ Ma PrimeRénov' ☐ Ma PrimeAdapt ☐ Autres à préciser :	☒ Ma PrimeRénov' Parcours Accompagné : Nom et Adresse de l'Organisme Accompagnateur : ASSISTANT RENOV 19 boulevard Malesherbes 75 008 PARIS Tel : 01 76 49 07 34 Adresse mail : contact@assistant-renov.fr

LOGEMENT

[1] Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : le Pôle Aménagement de la CCVG ainsi que ses partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Pôle Aménagement de la CCVG. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

[2] Revenu Fiscal de Référence se trouvant sur l'avis d'imposition

Année de Construction : |1|9|6|0|

Le logement à améliorer est : une maison ☒ un appartement ☐

Surface habitable avant travaux : 109 m² Surface habitable après travaux : 109 m²

Type ☐ T1 ☐ T2 ☐ T3 ☐ T4 ☒ T5 et plus

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Rénovation énergétique globale d'une maison de 1960 :

DATE PRÉVISIONNELLE DU DÉBUT DES TRAVAUX : |28|/|10|/|2026|

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Travaux :

Entreprises	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Kbane	ICP	1387	1463
Mablopat	ITE	25265	26655
BTPF	Menuiseries	4714	4975
BTPF	Menuiseries	7624	8051
Boudilmi	PAC	1625	17145
Montant Travaux Total Éligible ECOPASS		55250	58289

Financement du projet :

Aides demandées	Oui	Non	Montant de l'aide prévisionnelle
Etat -ANAH (Ma Prime Rénov' / Ma PrimeAdapt)	X		18 000 €
Département			
Caisse de retraite			
Autres, précisez :			
.....			
.....			
Montant de la subvention prévisionnelle CCVG			1450
Montant Total des aides prévisionnelles			19450

Je reconnais que le dépôt de ma demande d'aide ne vaut pas accord de subvention (cocher la case) : OUI ☒

Fait le |0|8|/|1|0|/|2|0|2|6|

Signature du Demandeur

~~CUMUL DES AIDES~~

Aides CCVG	Propriétaires Très modestes	Propriétaires Modeste	Propriétaires Intermédiaires
Aide à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 5 000 € Instruction technique par partenaire CCVG	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 5 000 € Instruction technique par partenaire CCVG	Dispositif ECOPASS : Mini 50 points Maxi 300 points Aide plafonnée à 3 000 € Instruction technique par partenaire CCVG
Aide à l'adaptation de logements à la perte de mobilité	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par CCVG
Aide à la lutte contre l'habitat indigne	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	30% du montant des travaux plafonnés à 2 500€ Instruction technique par partenaire CCVG	[redacted]

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER

Pour toute demande :

- ☐ Le présent formulaire complété et signé
- ☐ Le règlement des aides CCVG daté et signé correspondant à la demande
- ☐ Les devis signés correspondants aux travaux prévus
- ☐ L'avis ou les avis d'imposition du foyer N-1
- ☐ Le dernier avis de taxe foncière (ou attestation notariée de propriété pour les acquisitions récentes
- ☐ Un relevé d'identité bancaire

Pour l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité :

- ☐ Le diagnostic autonomie établi par le Maître d'Ouvrage
- ☐ Justificatif de handicap (CDAPH ou GIR) ou d'âge

Pour l'aide à la rénovation énergétique des logements :

- ☐ L'attestation RGE de l'entreprise ou des entreprises concernée(s)
- ☐ Références de l'organisme ayant accompagné l'auto-réhabilitation
- ☐ La décision d'autorisation d'urbanisme, si nécessaire

ENVOYER LE DOSSIER COMPLET par courriel : **ads@cc-valleedugaron.fr** ou par courrier à l'adresse suivante : **Communauté de Communes de la Vallée du Garon - Pole Aménagement – Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 BRIGNAIS**